

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires de la BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE S.A. sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la Banque à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères 61, le lundi 31 mai 2010 à 11 heures précises.

Les actionnaires sont priés de se présenter au plus tard à 10 h 45 afin de satisfaire aux formalités d'entrée et de signer la liste des présences.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

1° Exposé introductif du Gouverneur;

2° Rapport sur les opérations de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;

3° Elections statutaires:

Propositions de décisions:

Régents: renouvellement des mandats de Messieurs Rudy De Leeuw et Gérald Frère et de Madame Martine Durez;

Censeurs: renouvellement des mandats du Baron Paul Buysse et de Messieurs Luc Carsauw et Jean-François Cats.

Les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès de la Banque (en nom ou sur compte) et qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent en aviser la Banque, au plus tard le mercredi 26 mai 2010, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

Les actionnaires dont les actions dématérialisées sont enregistrées auprès d'une autre banque ou d'un organisme financier et qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent demander à leur banque ou organisme financier de bloquer tout ou partie de leurs actions jusqu'au jour de l'assemblée générale et d'envoyer à la Banque, à l'attention du service Titres, une attestation constatant l'indisponibilité de ces actions. Cette attestation doit parvenir à la Banque au plus tard le mercredi 26 mai 2010.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent déposer tout ou partie de leurs actions à la Banque (soit au siège social, soit auprès d'une des agences) au plus tard le mercredi 26 mai 2010. Ils peuvent également déposer tout ou partie de leurs actions auprès d'une autre banque, à charge pour celle-ci d'envoyer à la Banque une attestation de dépôt de ces actions. Cette attestation doit parvenir à la Banque au plus tard le mercredi 26 mai 2010, à l'attention du service Titres.

Les actionnaires recevront un courrier de la Banque en confirmation du blocage ou du dépôt de leurs actions.

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'inscription mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la Banque au plus tard le vendredi 28 mai 2010, à l'attention du service Titres. Conformément aux statuts de la Banque, les procurations doivent être contresignées par le mandataire. Hormis les personnes morales, et sans préjudice des règles de représentation légale, un actionnaire ne peut se faire représenter que par un mandataire ayant lui-même le droit de voter. Des formulaires de procuration sont disponibles dans tous les sièges de la Banque ainsi que ci-dessous:

[Formulaire de procuration pour personnes physiques \(pdf\)](#)

[Formulaire de procuration pour personnes morales \(pdf\)](#)

Pour des raisons pratiques, et sauf demande contraire à introduire auprès du service Titres au plus tard le vendredi 28 mai 2010 par e-mail à l'adresse securities@nbb.be, par téléphone au n° 02 221 46 56 ou par télécopie au n° 02 221 32 05, chaque actionnaire se verra remettre une seule carte de vote valant tant pour ses votes en nom propre que pour ses votes par procuration.

Les actionnaires qui souhaitent introduire des questions par écrit préalablement à l'assemblée générale sont invités à les faire parvenir, soit par e-mail à l'adresse sdsafe@nbb.be, soit par télécopie au n° 02 221 31 24, soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, Secrétariat, boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles, pour le mardi 25 mai 2010 à 18 heures au plus tard.

Bruxelles, le 30 avril 2010

LE GOUVERNEUR,
Guy Quaden
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Société anonyme
RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise 0203.201.340
Siège social: boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles